



### LA LETTRE N°2 Juin 2014

# Parcours de santé des «Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie» (PAERPA)



Pour une bonne gestion de la santé en France et pour accompagner au mieux les patients dans leur parcours de santé, il est nécessaire de prévenir les hospitalisations indues en améliorant les pratiques autour de quatre facteurs de risque : les problèmes liés aux médicaments, la dénutrition, la dépression et les chutes.

L'URPS MKL Centre a décidé de se concentrer sur un des 4 facteurs majeurs d'hospitalisation : la chute de la personne âgée.

Un forum "Accompagner le vieillissement " se tiendra le jeudi 2 octobre 2014 à Orléans, organisé par la fédération des URPS du Centre.

Un flyer sera adressé à tous les masseurs-kinésithérapeutes de la région pour inviter les patients à prendre conscience de ce risque et à suivre éventuellement des ateliers d'équilibre qui pourront être proposés.

Philippe JAUBERTIE









Chères consœurs, chers confrères,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir la lettre numéro 2 de votre URPS. Vous y trouverez guelques articles sur les grands dossiers traités par votre URPS cette année.

Depuis trois ans, l'URPS MKL Centre s'est efforcée de défendre les intérêts des masseurskinésithérapeutes libéraux dans toutes les instances régionales où nous siégeons :

**CRSA**: Commission Régionale de la Santé et de l'Autonomie **CSOS**: Commission Spécialisée de l'Offre de Soins **Conférence de Territoire**: une dans chaque département.

Nous sommes également partie prenante dans l'organisation et la gestion de la Fédération Régionale des URPS du Centre (**FURPS Centre**), dont nous avons la Vice-présidence, et où se prennent toutes les décisions interprofessionnelles.

Cette année, nous organisons pour cette fédération un forum sur l'accompagnement du vieillissement qui aura lieu à Orléans le jeudi 2 octobre 2014.

Nous avons également élaboré un flyer sur **la prévention des chutes**. Celui-ci vous sera adressé dans les semaines qui viennent, afin que vous puissiez sensibiliser vos patients à ces risques, et ainsi leur proposer un parcours de prévention.

De toutes parts, la kinésithérapie libérale est attaquée, et les pouvoirs publics ne souhaitent pas faire évoluer notre profession pour lui donner le statut plus autonome qu'elle réclame depuis plusieurs années.

L'URPS MKL Centre fait valoir nos compétences et nos souhaits auprès des institutions régionales, et lutte pour que les masseurskinésithérapeutes libéraux soient considérés à leur juste valeur.

Elle le fait en partenariat avec les syndicats professionnels et le Conseil de l'Ordre.

Ce fut par exemple le cas, lorsque l'URPS MKL Centre s'est opposée à la création d'un nouvel IFMK à Tours, qui aurait pu mettre en péril celui d'Orléans, ou l'orsqu'il s'est agit de refuser que l'IFMK d'Orléans soit dirigé par une infirmière.

Vous pouvez compter sur votre URPS MKL Centre pour défendre vos intérêts auprès des institutions régionales. C'est sa mission, elle n'y faillira pas.

Bien confraternellement,

Charles SCHPIRO. Président de l'URPS MKL Centre.

**URPS MKL Centre** 

Président : Charles SCHPIRO mobile : 06 75 01 24 83

Secrétaire e.mail : catherine.piochon@orange.fr Siège social : 5 rue Serenne 45000 ORLÉANS Adresse postale : 60 avenue du Maréchal Maunoury 28000 CHARTRES Accessibilité et mise aux normes des locaux professionnels (ERP)

Sortir du cabinet

Maîtrise de Stage en Cabinet
Libéral

Parcours de santé des «Personnes Agées E Risque de Perte d'Autonomie» (PAERPA)

## Accessibilité et mise aux normes des locaux professionnels

(ERP)



Tous les **Etablissements Recevant du Public (ERP)** devront répondre au **1**<sup>er</sup> **janvier 2015** à un ensemble de mesures précises pour l'accueil des personnes en situation de handicap. C'est-à-dire les handicapés moteurs, mais aussi les personnes atteintes d'handicaps : visuels, sensoriels, auditifs...

#### Sortir du cabinet...



La réorganisation du système de santé, suite à la loi HPST et le Plan Régional de Santé, entraîne la formation d'un plus grand nombre de réseaux de soins pour la prise en charge des patients. Il en existe déjà pour le diabète, la BPCO et autres maladies chroniques, dans

lesquels les Masseurs-Kinésithérapeutes ont une place importante et reconnue.

De même, le Plan Régional de Santé inclut un volet spécifique pour le **Schéma Régional de Prévention**.

Force est de constater que la profession est souvent absente, car écartée du chapitre **Prévention** au profit d'associations diverses et variées, d'éducateurs de tous types, et de bénévoles diplômés ou pas.

C'est le cas pour ce qui concerne la prévention de la lombalgie, les TMS au travail, la prévention des chutes, etc... Ce secteur est à investir, car nous avons toutes les compétences requises pour y intervenir !!!

Les formations existent, elles sont courtes, répondent aux **obligations du DPC**, et vous permettent de diversifier vos revenus, à l'heure où les honoraires conventionnels stagnent et risquent fort de stagner longtemps!

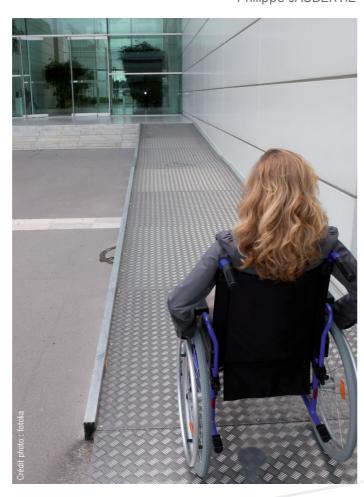
Néanmoins, nous devons être assez nombreux pour nous structurer au niveau régional.

C'est pourquoi l'URPS MKL du Centre va étudier la possibilité d'apporter son soutien aux structures existantes quand elles le souhaiteront, et être initiatrice de projets pour les structures manquantes en région Centre.

Un nouveau dispositif est prévu, intitulé : « Agenda d'Accessibilité Programmée » (Ad'AP). Il permettra aux acteurs publics et privés, qui ne seraient pas en conformité avec l'ensemble des règles d'accessibilité au 1er janvier 2015, de s'engager avant la fin 2014 sur un calendrier précis et resserré de travaux d'accessibilité. En cas de non-respect de l'Ad'AP, son signataire s'exposera à des sanctions pénales et financières. Les petits établissements recevant du public disposent d'un délai de 3 ans pour se mettre en conformité. L'Ad'AP devra être déposé par chaque ERP auprès du préfet avant le 31 décembre 2014.

Renseignez-vous auprès de votre Préfecture ou de votre mairie.

Philippe JAUBERTIE



#### Philippe GITTON

#### Maîtrise de Stage en Cabinet Libéral



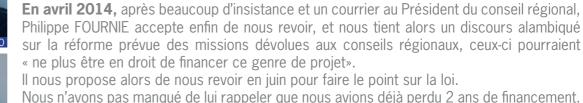
L'URPS MKL Centre avait sollicité l'**ARS et le conseil régional** pour mettre en place le financement pérenne d'une **indemnisation pour perte de ressources** pour les MK libéraux qui ont suivi la formation de l'IFMK d'Orléans, ainsi que le financement pérenne d'une **indemnité pédagogique pour l'accueil d'un étudiant** au sein de leur cabinet.

Notre argumentaire était le suivant : « Face à la désertification en nombre de masseurs-kinésithérapeutes dont souffre notre région, il apparaît important de stimuler les vocations d'installation chez les jeunes diplômés. L'encadrement d'un étudiant demande attention et disponibilité. Ceci entraîne inévitablement une perte de revenus ».



**Depuis février 2012,** nous avons successivement rencontré les deux directeurs de l'ARS ainsi que Philippe FOURNIE, Vice-président du conseil régional en charge des formations sanitaires et sociales et de la santé.

Sensibles à nos arguments, ils n'ont eu de cesse de se renvoyer l'un vers l'autre sans prendre de décision!



Mardi 10 juin, en l'absence de Philippe FOURNIE, son conseiller nous confirme que dans le projet de loi, les compétences du conseil régional seront limitées au financement des instituts et des bourses aux étudiants, et qu'en conséquence aucun financement pour les

futurs maîtres de stage ne pourra se mettre en place. Nous avons dit notre mécontentement, car comme à l'accoutumée, les pouvoirs publics ont montré le peu d'intérêt qu'il porte à notre profession!

Nous regrettons le manque de considération des politiques pour cette demande, alors que le besoin démographique en MK en région Centre est important.

Nous déplorons le fait que les discours tenus par les pouvoirs publics ne soient pas en adéquation avec leurs actes.

Pourtant, le **stage en cabinet libéral** est un des moyens possibles pour y faire face, en fidélisant les étudiants et en les intégrant au sein de nos cabinets.

L'URPS MKL Centre réfléchit à un nouveau moyen de financement, afin de favoriser la formation des maîtres de stage à la place de l'Etat et de la collectivité territoriale en charge des études supérieures.





Isabelle GUERIN Charles SCHPIRO Joël ADRIEN